

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE BOZOULS

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls**
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls**
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls**
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls**

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Arrêté de Monsieur le Maire en date du 07 janvier 2026**
- Notice explicative**
- Demandes d'aliénation et de déclassements**
- Avis de publication**
- Lettre au Commissaire Enquêteur**
- Lettres aux riverains**
- Affichage**

ARRETE N° 2026-004

Le Maire de la Commune de Bozouls,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 141-3 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu les délibérations prises relatives au lancement de procédure d'enquête publique le 08 décembre 2025, les plans des lieux et les autres pièces du dossier,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations par l'ouverture d'une enquête publique,

A R R E T E

Article 1 :

Une enquête publique préalable :

- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

se déroulera du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 inclus.

Elle concerne :

1. L'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres au droit des parcelles cadastrées sous les numéros 138, 139, 140 et 950 de la Section H de la Commune de Bozouls ;
2. au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château au numéro 19 au droit de la parcelle cadastrée numéro 20 de la Section O de la Commune de Bozouls ;
3. au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac au droit des parcelles cadastrées sous les numéros 223, 224 et 1155 de la Section A de la Commune de Bozouls ;

4. au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons au droit de la parcelle cadastrée numéro 2272 (future parcelle 2468) de la Section E de la Commune de Bozouls ;

Article 2 :

Pendant cette période, et tous les jours ouvrés du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, toute personne intéressée pourra prendre connaissance en Mairie du dossier soumis à l'enquête et consigner éventuellement ses observations sur un registre spécialement ouvert à cet effet.

Article 3 :

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, un avertissement sera donné collectivement par publication dans deux journaux locaux et voie d'affichage, aux lieux réservés.

Article 4 :

Monsieur BASTIDE Jean-Louis est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Article 5 :

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet ou adresser par écrit au commissaire-enquêteur à Monsieur le Commissaire Enquêteur-Aliénation de chemins-Déclassements-Mairie de Bozouls-2 Place de la Mairie-12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

A partir du vendredi 20 février 2026 à 17 h 00, plus aucune requête ne peut être prise en considération.

Article 6 :

A l'expiration du délai d'enquête et après avoir clos et signé le registre, dans le délai d'un mois le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

Article 7:

Le Conseil municipal sera ensuite appelé à statuer.

Si cette assemblée décide de passer outre les observations présentées et les conclusions éventuellement défavorables du Commissaire Enquêteur, sa délibération devra être motivée

Article 8:

Le présent arrêté restera annexé au dossier soumis à l'enquête. Une ampliation en sera affichée à la Mairie. Une deuxième ampliation sera transmise à Monsieur BASTIDE Jean-Louis désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Une troisième ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Fait à Bozouls, le 07 janvier 2026

Le Maire
Jean-Luc CALMELLY



MAIRIE DE BOZOULS
AVEYRON

NOTICE EXPLICATIVE

ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE

Il ressort des dispositions de l'article L.161-1 du Code Rural que trois conditions principales caractérisent les chemins ruraux : affection à l'usage du public, propriété de la commune et non-classement dans la catégorie des voies communale.

Les chemins concernés par cette enquête publique respectent ces trois conditions.

L'article L.161-10 du Code rural dispose : « *Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal (..)* ».

Conformément aux articles L.141-3 et suivants et R.141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière ainsi qu'au Code des Relations entre le Public et l'Administration, la Commune organise une enquête publique préalable au déclassement de portions de voies appartenant au domaine public communal.

La présente enquête publique a pour objectif de permettre aux personnes intéressées de se prononcer sur l'aliénation de chemins ruraux et le déclassement de portions du domaine public de la Commune selon les documents graphiques ci-annexés.

Elle concerne :

1. L'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres dit chemin de Gavernac au droit des parcelles cadastrées sous les numéros 138, 139, 140 et 950 de la Section H de la Commune de Bozouls ;
2. au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château au numéro 19 au droit de la parcelle cadastrée numéro 20 de la Section O de la Commune de Bozouls ;
3. au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac au droit des parcelles cadastrées sous les numéros 223, 224 et 1155 de la Section A de la Commune de Bozouls ;
4. au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons au droit de la parcelle cadastrée numéro 2272 (future parcelle 2468) de la Section E de la Commune de Bozouls ;

Contraintes et informations complémentaires :

Pour l'aliénation de la portion de chemin rural du point 1 , le chemin de Cadres s'appelle désormais chemin de Gavernac.

DEMANDE

CHEMIN DE CADRES dit CHEMIN DE GAVERNAC

- Demande**
 - Délibération**
 - Documents graphiques**
 - Liste des riverains**
-

Bozouls, le 22 octobre 2025

ROZIERE
Route de Mende
12340 BOZOULS
Jérôme GRAS
Tél. : 05 65 51 21 14

A l'attention de Monsieur le Maire
Monsieur Jean-Luc CALMELLY
Mairie de BOZOULS
12340 BOZOULS

Objet : Demande de déplacement d'un chemin communal
ANNEXES 1 : l'enquête publique de 2019

Monsieur le Maire,

Par ce courrier nous vous demandons votre accord pour déplacer le chemin communal « chemin de Gavernac ».

Les propriétés de l'entreprise Roziere sont actuellement partagées en deux parties, ce chemin de Gavernac passe au milieu.

Nous envisageons de construire un bâtiment de l'autre côté du chemin actuel. Il y aurait donc une circulation de marchandises traversant le chemin. De plus, pour limiter ces transports de marchandise, le bâtiment devra être construit au plus proche des bâtiments actuels.

Une demande pour le déplacement de ce chemin a déjà été faite en 2019. Une enquête publique a alors été diligentée. Le résultat était favorable avec 4 remarques sur le cheminement :

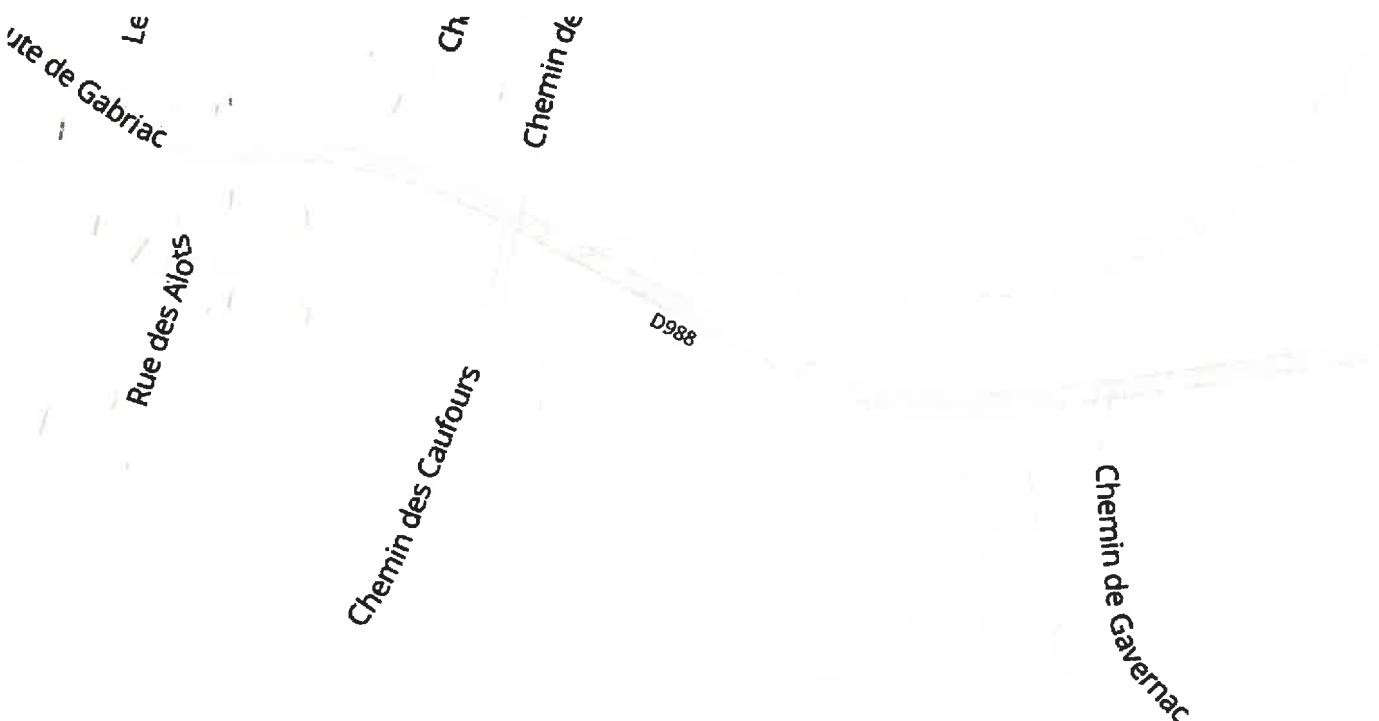
- Rendre les virages plus courbes, moins en angle droit,
- Rendre le chemin accessibles aux véhicules de grandes dimensions (semi-remorque, engins agricoles...),
- Rendre moins dangereuse la sortie du chemin vers la D988 en particulier en s'éloignant des virages,
- Améliorer l'accès piéton de la D988 vers le chemin de Gavernac.

Vous trouverez ci-joint en annexe le résultat de cette enquête publique.

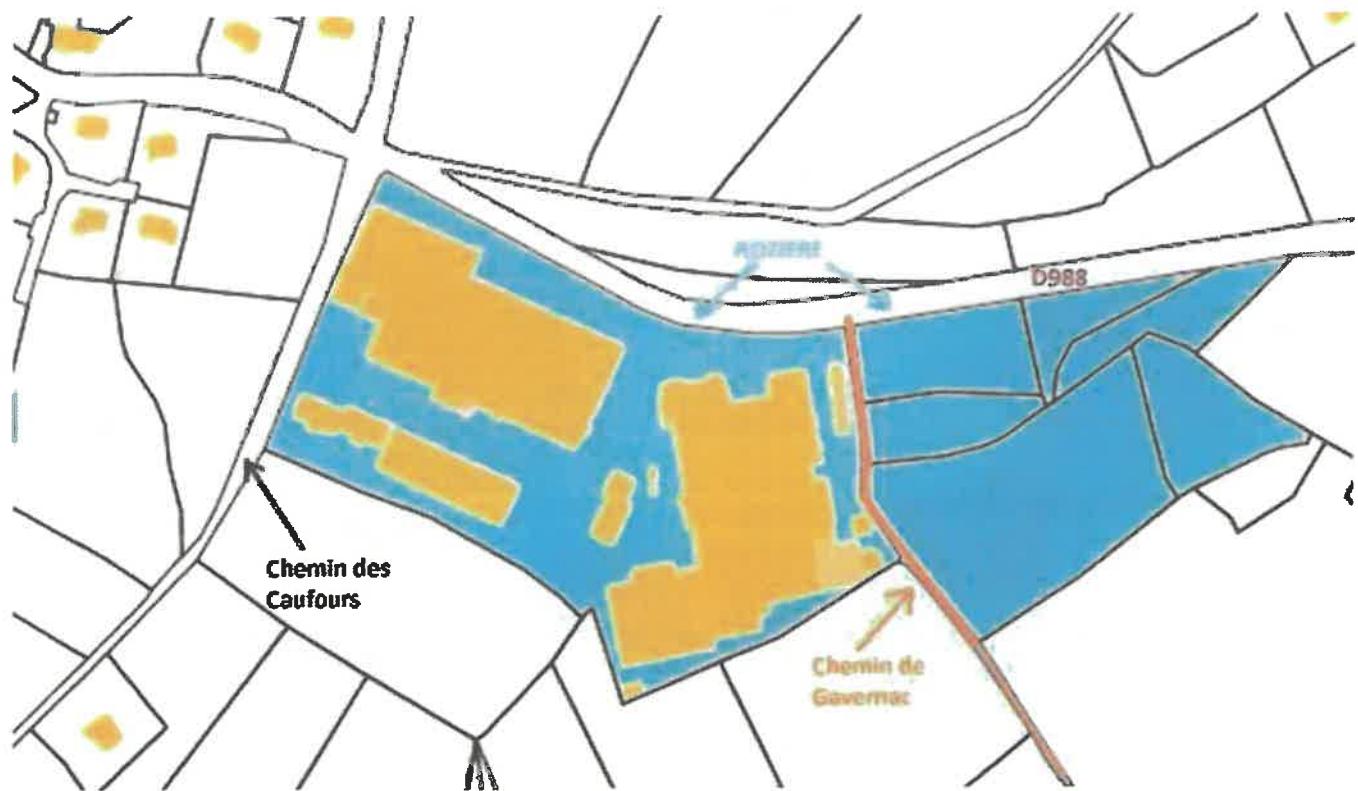
Par cette demande nous proposons une déviation du chemin de Gavernac vers le chemin des Caufours en prenant en compte toutes ces remarques.

I Situation actuelle

L'entreprise ROZIERE se situe au bord de la D988 entre le chemin des Caufours et le chemin de Gavernac.



La situation actuelle : le chemin de Gavernac sépare les propriétés ROZIERE en 2 parties :



II La proposition de déplacement du chemin

Le chemin de Gavernac sera dévié vers l'ouest, longeant la propriété ROZIERE pour rejoindre le chemin de Caufours :



Les rayons des virages seront courbes, sans angle droit, avec des rayons qui permettront le passage de véhicules de grandes dimension (semi-remorque, engins agricoles...).

La sortie véhicule du chemin de Gavernac vers la D988 est sécurisé en rejoignant le chemin de Caufours, qui à son tour rejoint la D988 dans la zone à 50 km/h (au lieu de 90 km/h) sur le carrefour aménagé.

Depuis le chemin de Gavernac les piétons rejoignent directement le chemin de Caufours, puis l'aménagement existant le long de la D988 vers Bozouls.

Des plantes d'essences locales seront planté le long du nouveau chemin.

Soucieux de ne pas gêner les utilisateurs du chemin actuel par cette modification, nous avons pris en compte toutes leurs demandes. C'est pourquoi nous vous demandons votre accord pour effectuer le déplacement du chemin.

Dans l'attente de votre décision, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

ROZIERE S.A.S.
Au capital de 1 609 600 Euros
Siège social : BP 3 - Les Caufours - 12340 BOZOULS - Directeur Industriel : Jérôme GRAS
Tél. 05 65 51 21 00 - Fax 05 65 51 21 01
427 380 035 00027 - RCS RODEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 91 L'an deux mille vingt-cinq
 Le huit décembre
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : Mmes BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX,
 FARRENQ, GALAN, GAUTHIER, KLEIN-TOURRETTE, VERNHET
 Mrs BARRAL, BRAS, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES,
 GIMALAC, MONTARNAL, RAMES

Pouvoirs : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
 Jacques MOULY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusés : Mrs Jean-Paul CABANETTES, Franck MEZY, Jean-Marc TRIADOU
 Mme Françoise ARNAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Lancement de la procédure de déclassement et d'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de l'entreprise SAS ROZIERE qui souhaite acquérir une partie du chemin rural de Cadres au droit des parcelles cadastrées H 139, 138, 140 et 950 lui appartenant.

Il convient d'autoriser monsieur le maire à organiser l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de cette partie de chemin rural.

Monsieur le maire informe les élus des trois prochaines étapes de la procédure :

- arrêté du maire organisant l'enquête publique préalable à la cession de cette portion de chemin,
- délibération du conseil municipal portant sur la décision de déclasser et d'aliéner cette partie de chemin rural,

- délibération du conseil municipal décidant la vente de cette portion désaffectée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de lancer la procédure de cession d'une partie du chemin rural de Cadres et pour ce faire, inviter monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Certifié exécutoire

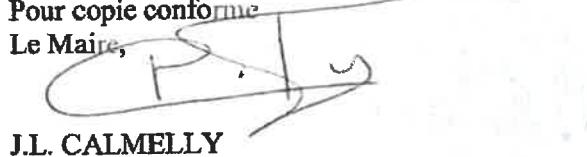
Transmis en Préfecture

Publié ou notifié

Le

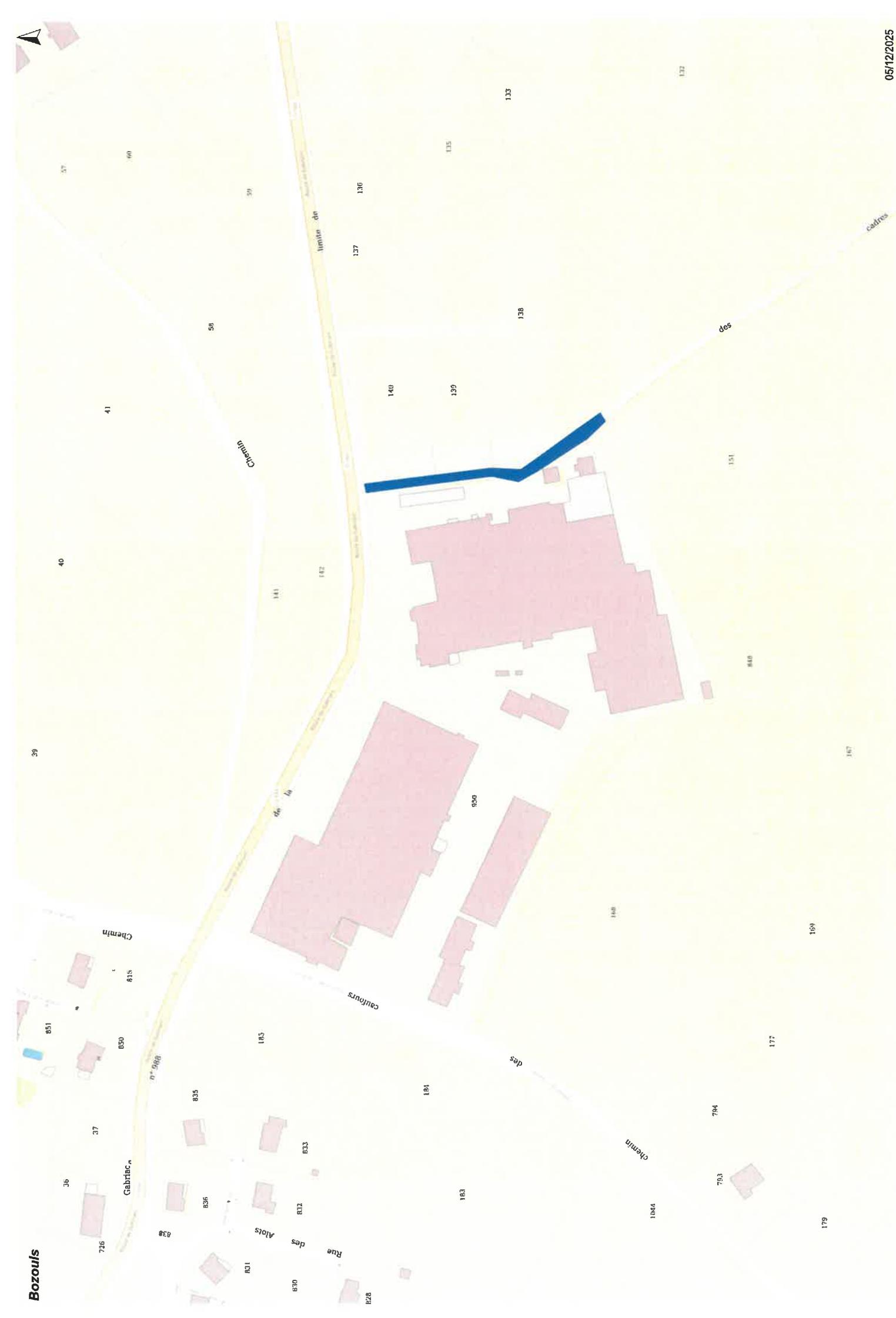
Pour copie conforme

Le Maire,

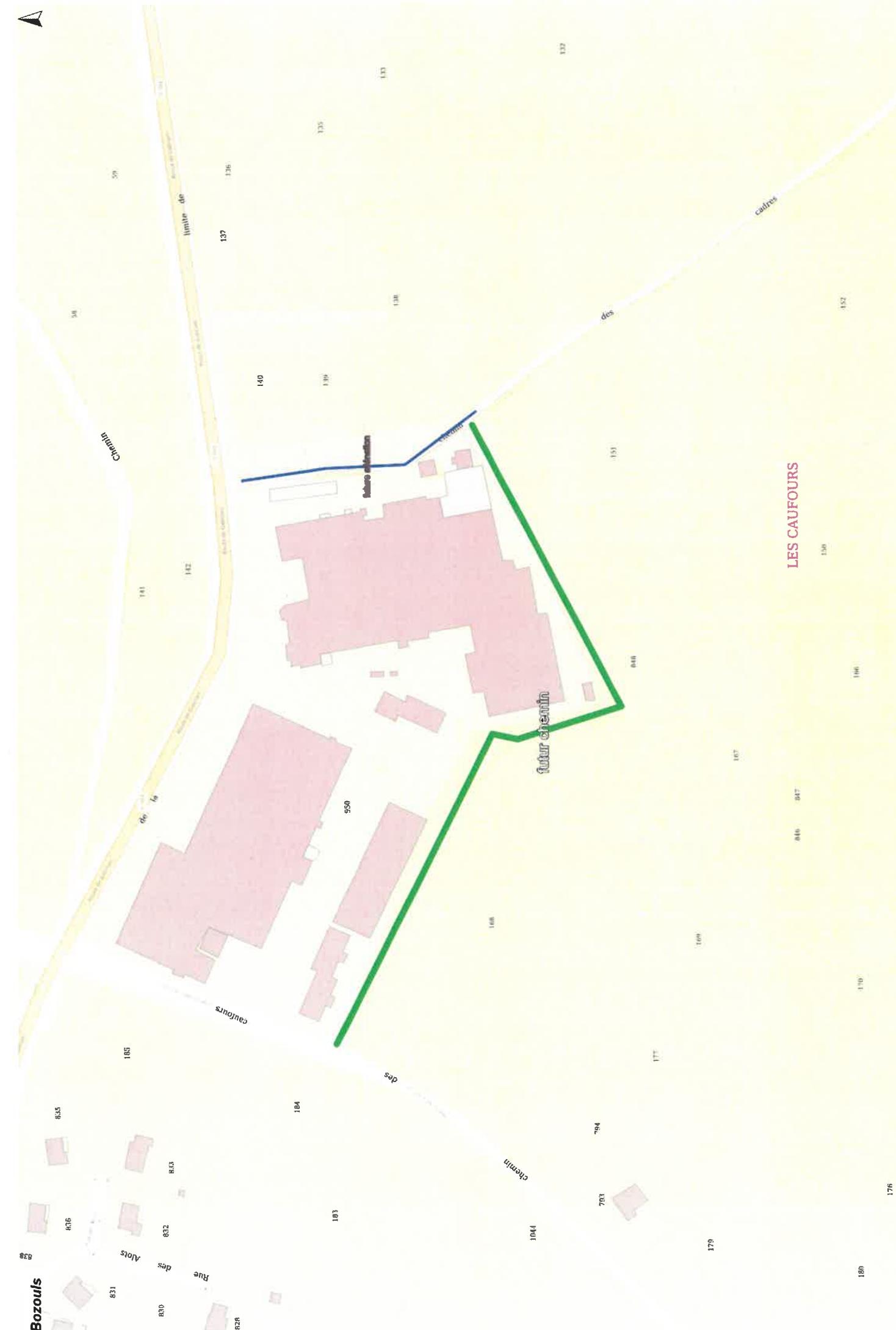


J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

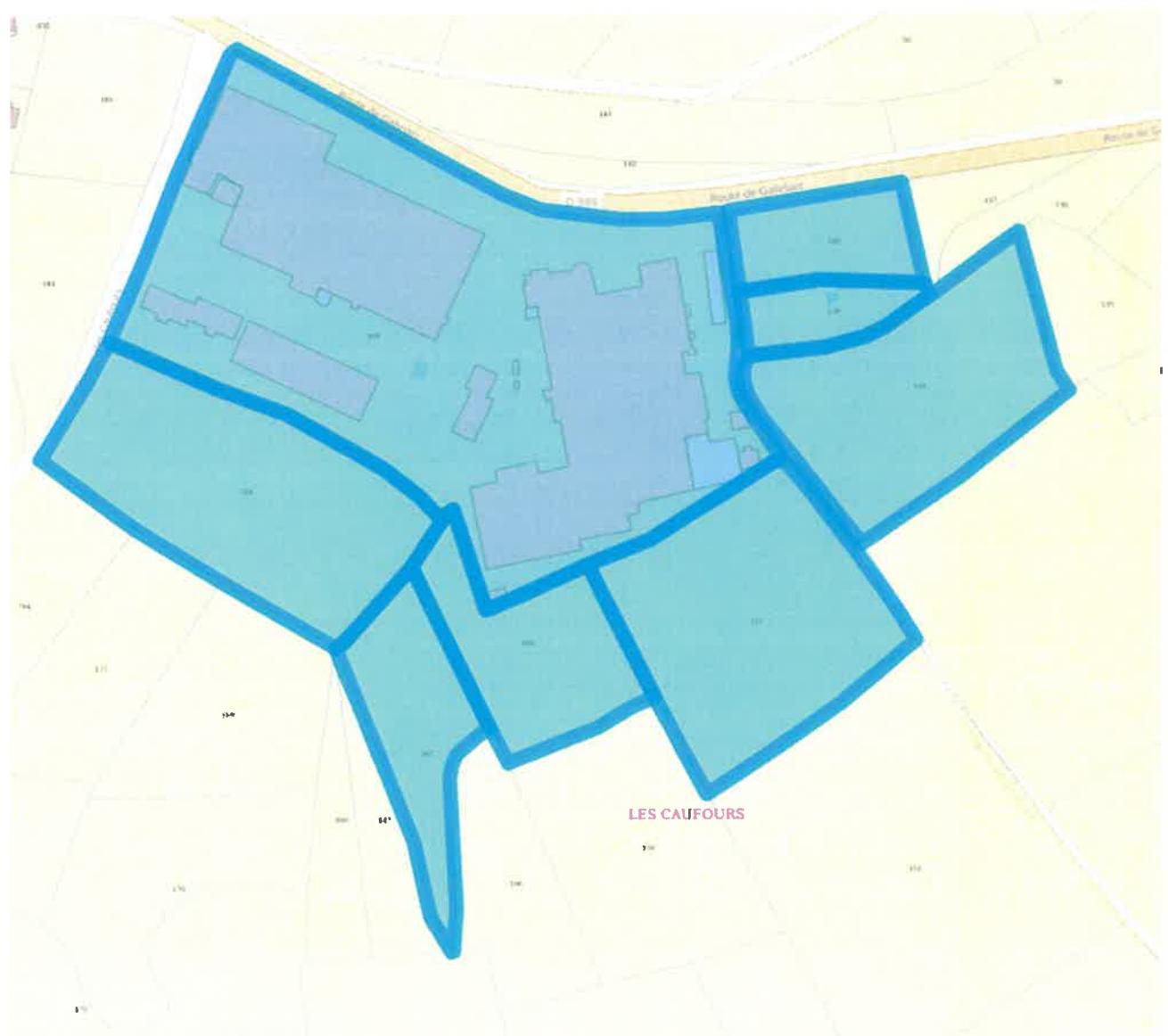


LES CAUFOURS



LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Numéros parcelles	Nom du propriétaire	Adresse
H 139- H 140- H 138- H950	ROZIERE	Route de Mende-12340 BOZOULS
H 167-H 848	BOULET AIME	7 Rue des Alots-12340 BOZOULS
H 168	BURGUIERE ARNAUD	Moussens-3 Rue de la CARAL 12450 LUC LA PRIMAUBE
H 151	CABROLIER LANDRY	8 Rue du Clapas-Coudournac 12340 BOZOULS



DEMANDE

RUE DU CHÂTEAU

- Demande**
- Délibération**
- Documents graphiques**
- Liste des riverains**

Sébastien RIDEAU
19 rue du Château
12340 BOZOULS
06 78 02 85 22
seb_rideau@hotmail.com

Réf.: Parcelles 1332 et 1333

Bozouls, le 20 août 2025.

Monsieur le Maire,

Lors de la vente du garage (1307-1308-1311) que nous venons de boucler conjointement, il est apparu que ma mère et moi ne sommes pas officiellement propriétaires des parcelles 1332 et 1333. Ces parcelles devaient initialement être cédées par la mairie en même temps que le garage, mais à cause des discussions et des remises en question avec la famille Crépin, ces parcelles ont malheureusement été dissociées du projet.

La parcelle 1332 était le paddock dans lequel nous mettions notre cheval dès les années 70 (avec l'autorisation du Maire Gérard Descrozaille). Nous l'entretenons depuis.

M. Descrozaille avait alors prévu la cession de la parcelle 1332 pour 1Fr symbolique... sans que le dossier ne soit jamais vraiment bouclé.

La minuscule parcelle 1333 semble être ni plus ni moins l'entrée actuelle de notre maison, bâtie au moment de la restauration au début des années 70!

Je vous confirme bien sûr notre fort intérêt à régulariser cette situation afin de devenir une bonne fois pour toutes, et officiellement, les propriétaires de ces petits lots dont nous avons l'usage depuis plus de 50 ans. Pouvez-vous, je vous prie, relancer l'enquête publique pour la parcelle 1332 et à priori la 1333?

Pour information, nous avons bien en tête que la parcelle 1332 est grevée d'une servitude de passage.

Je reste bien entendu à votre disposition.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Sébastien RIDEAU.

COMMUNE
d. Borodans 0
*Section 2 * Feuille
Echelle: 1/ 1250

A: M^{me} RIDEAU Sébastien : 167 cm
B: M^{me} RIDEAU Sébastien : 2 m⁶

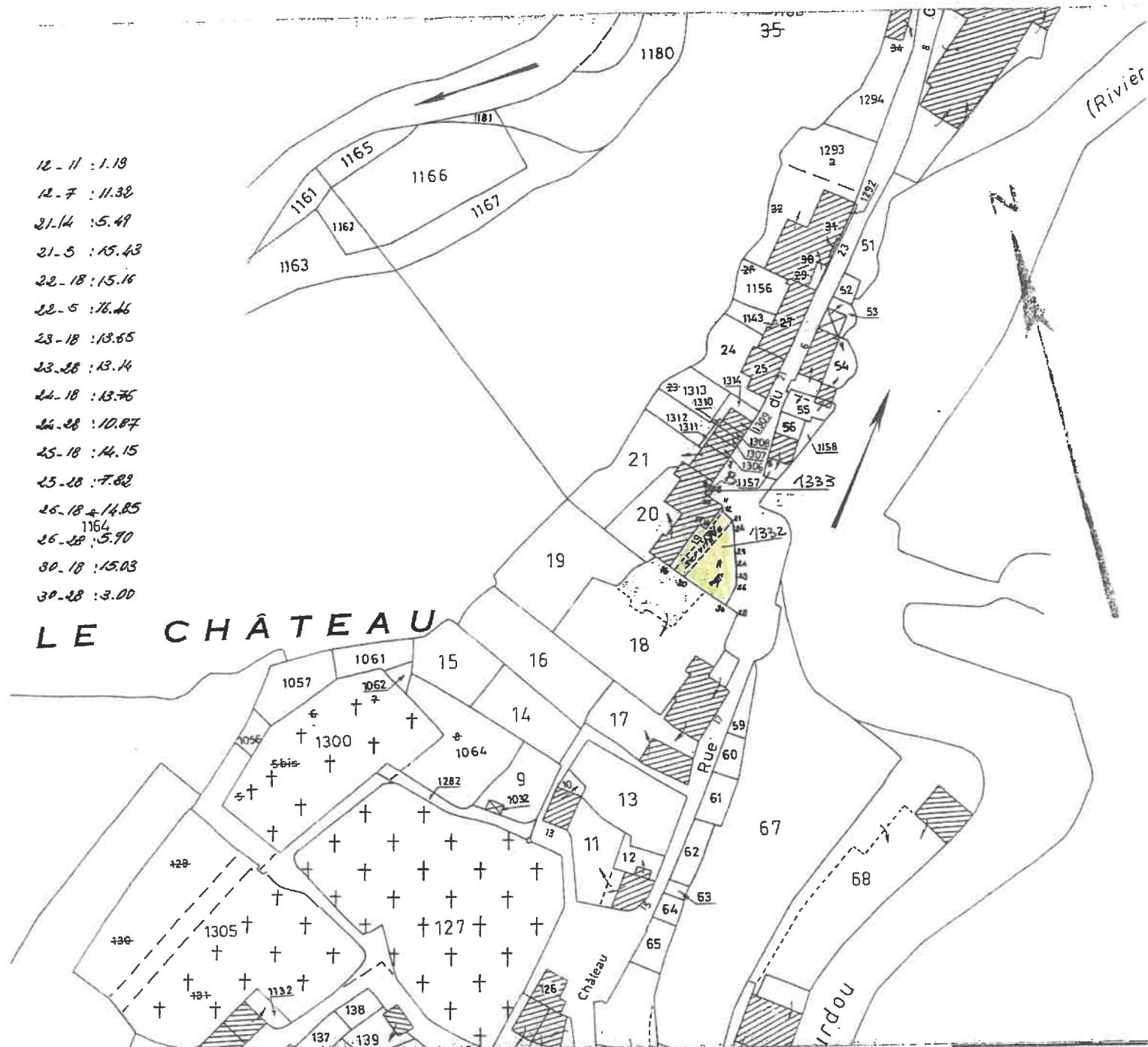
6462 T

N° d'ordre
du document
d'arpentage] 1049 X

COPIE

12-11 : 1.18
 12-7 : 11.32
 21.14 : 5.49
 21-5 : 15.43
 22-18 : 15.16
 22-5 : 16.46
 23-18 : 13.85
 23-28 : 13.14
 24-18 : 13.86
 24-28 : 10.87
 25-18 : 14.15
 25-28 : 7.82
 26-18 : 14.85
 26-28 : 1164
 26-28 : 5.90
 30-18 : 15.03
 30-28 : 3.00

LE CHÂTEAU



Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre¹¹¹.

- par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre¹¹

N° d'ordre au registre de cons

tatation des droits: .

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés³ a été établi
A d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau⁴
B en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain⁵
C d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____

C.D.I.F. CADASTRE
2, avenue du 8 Mars 19
10004 MONSEZ CEDEX 1

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. M^{me} Le Maire de Bozouls M^{me} RIDEAU Sébastien M^{me} DESCOZIADES Grégoire

18020465

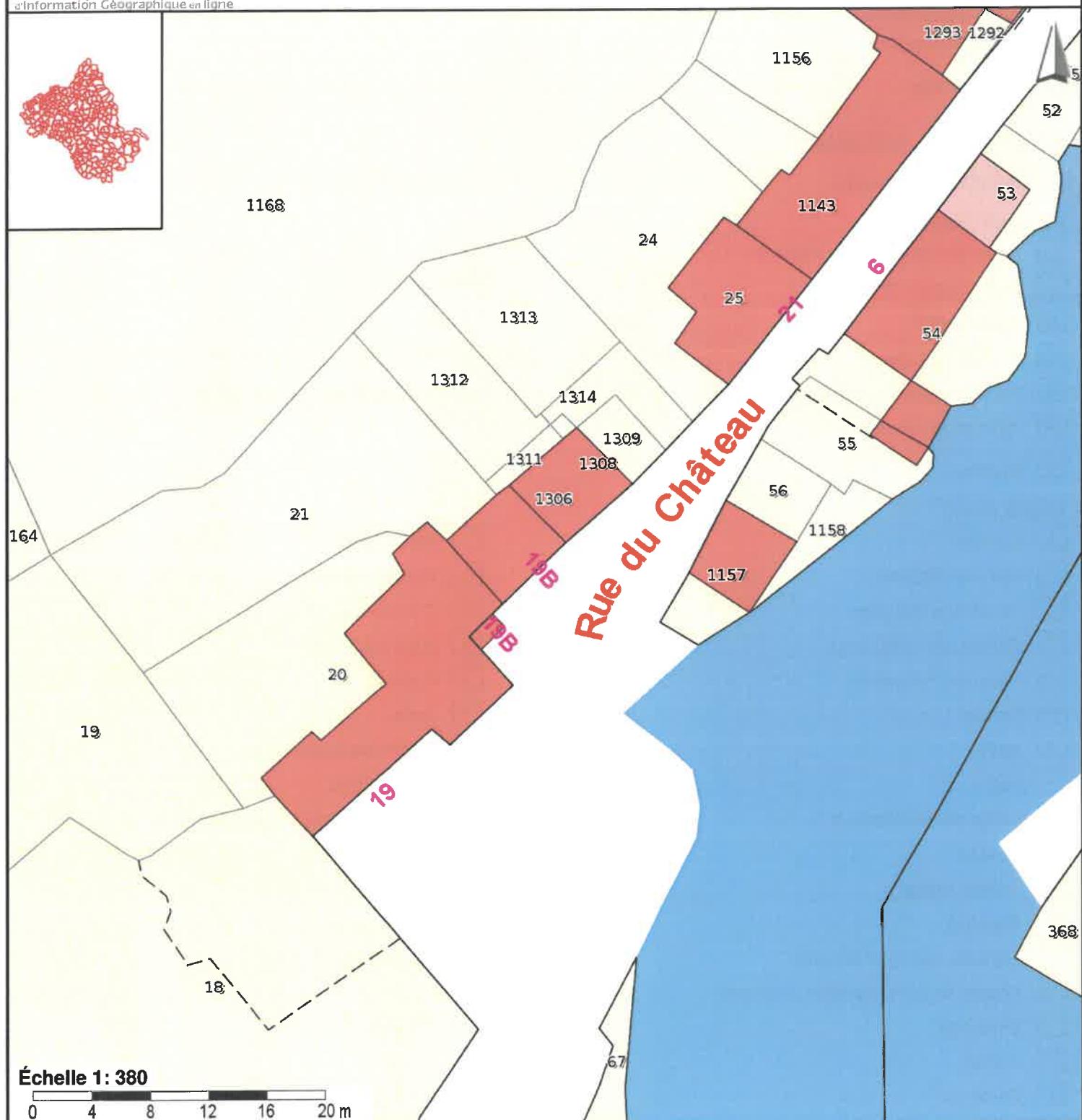
le 25 Février 2004

13) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'indique pas que dans le cas d'une estimation l'plan n'est pas à faire. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (~~expert~~ expert, inspecteur géomètre ou technicien relevant du Cadastre etc.)

(2) Préciser les nom et qualité du signataire si ce n'est différent du mandataire (mandataire, avoué, représentant qualité de l'agent, administrante, etc.)

Document d'arpentage dressé
par M^{me} GAMBERT M^{me}
Gramey de la Salle
38 Rue St. Hippolyte
à OMET le Château
Date : 25 Février 1880
Signature



Cadastre

Communes

Parcels

Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

Sections cadastrales

Subdivisions de section

Voirie et Hydrographie

Cours d'eau

Divers objets, habillage

Subdivisions fiscales

Points de canevas

- Borne de limite de la commune
- Nivellement MRL
- Repère NGF
- Point de polygonation borné
- Point de canevas d'ensemble borné
- Point géodésique borné

Bornes

Objets divers

- Calvaire
- Mur non mitoyen
- Fossé non mitoyen
- Clôture non mitoyenne
- Haie non mitoyenne
- Station
- Halte
- Autre
- Limite de département
- Chemin
- Trottoir sentier
- Aqueduc
- Ligne de transport de force
- Limites de pont, aqueduc ou tunnel
- Cimetière
- Tunnel
- Étang, lac
- Autre

- Autre repère de nivellation
- Borne du NGF
- Point de polygonation repéré
- Point de canevas d'ensemble non borné
- Point géodésique non borné

- Mur mitoyen
- Fossé mitoyen
- Clôture mitoyenne
- Haie mitoyenne
- Pylône
- Arrêt
- Flèche de cours d'eau
- Limite d'État
- Amorce de limite de commune
- Amorce de voie
- Gazoduc ou oléoduc
- Téléphérique
- Rail de chemin de fer
- Autre
- Piscine
- Parapet de pont ou aqueduc
- Limites ne formant pas parcelles

Ilots de propriétés et lieux dits

Ilots de propriété

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 92 L'an deux mille vingt-cinq
Le huit décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : Mmes BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX,
FARRENQ, GALAN, GAUTHIER, KLEIN-TOURRETTE, VERNHET
Mrs BARRAL, BRAS, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES,
GIMALAC, MONTARNAL, RAMES

Pouvoirs : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
Jacques MOULY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusés : Mrs Jean-Paul CABANETTES, Franck MEZY, Jean-Marc TRIADOU
Mme Françoise ARNAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Lancement de la procédure de déclassement et d'aliénation d'une portion du domaine public 19 Rue du Château à Bozouls

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de monsieur RIDEAU Sébastien qui souhaite acquérir une portion du domaine public au droit de la parcelle cadastrée O 20 située 19 rue du château à Bozouls.

Il convient d'autoriser monsieur le maire à organiser l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de cette portion.

Monsieur le maire informe les élus des trois prochaines étapes de la procédure :

- Arrêté du maire organisant l'enquête publique préalable à la cession de cette portion du domaine public,
- Délibération du conseil municipal portant sur la décision de déclasser et d'aliéner cette portion du domaine public,

- Délibération du conseil municipal décidant la vente de cette portion du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de lancer la procédure de cession d'une portion du domaine public 19 rue du Château à Bozouls et pour ce faire, inviter monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet,

- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié ou notifié

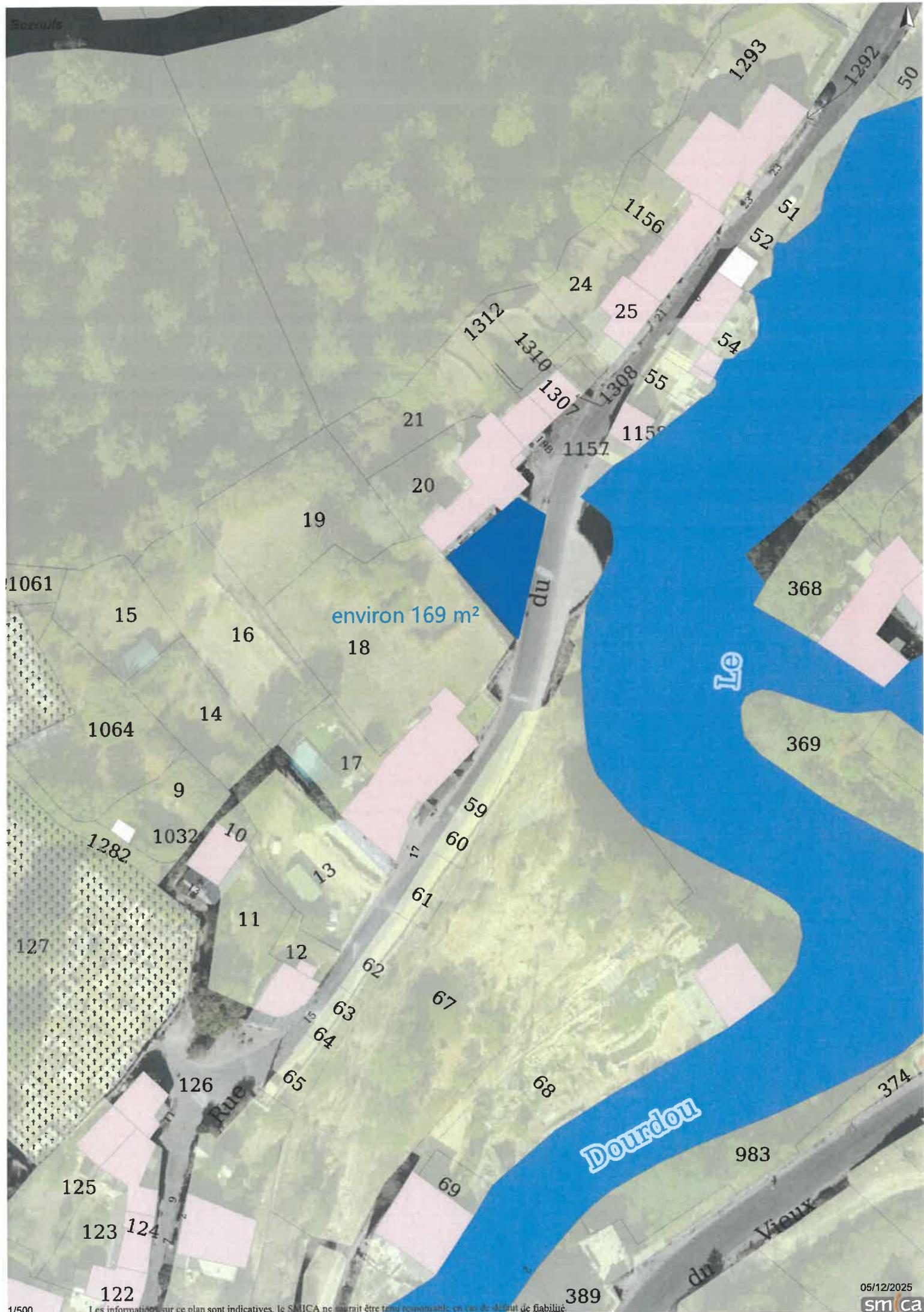
Le

Pour copie conforme

Le Maire,

J.L. CALMELL

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »



Commune : 12033
Bozouls

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : 000O1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1936

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A , le

Document dressé par

à

Date

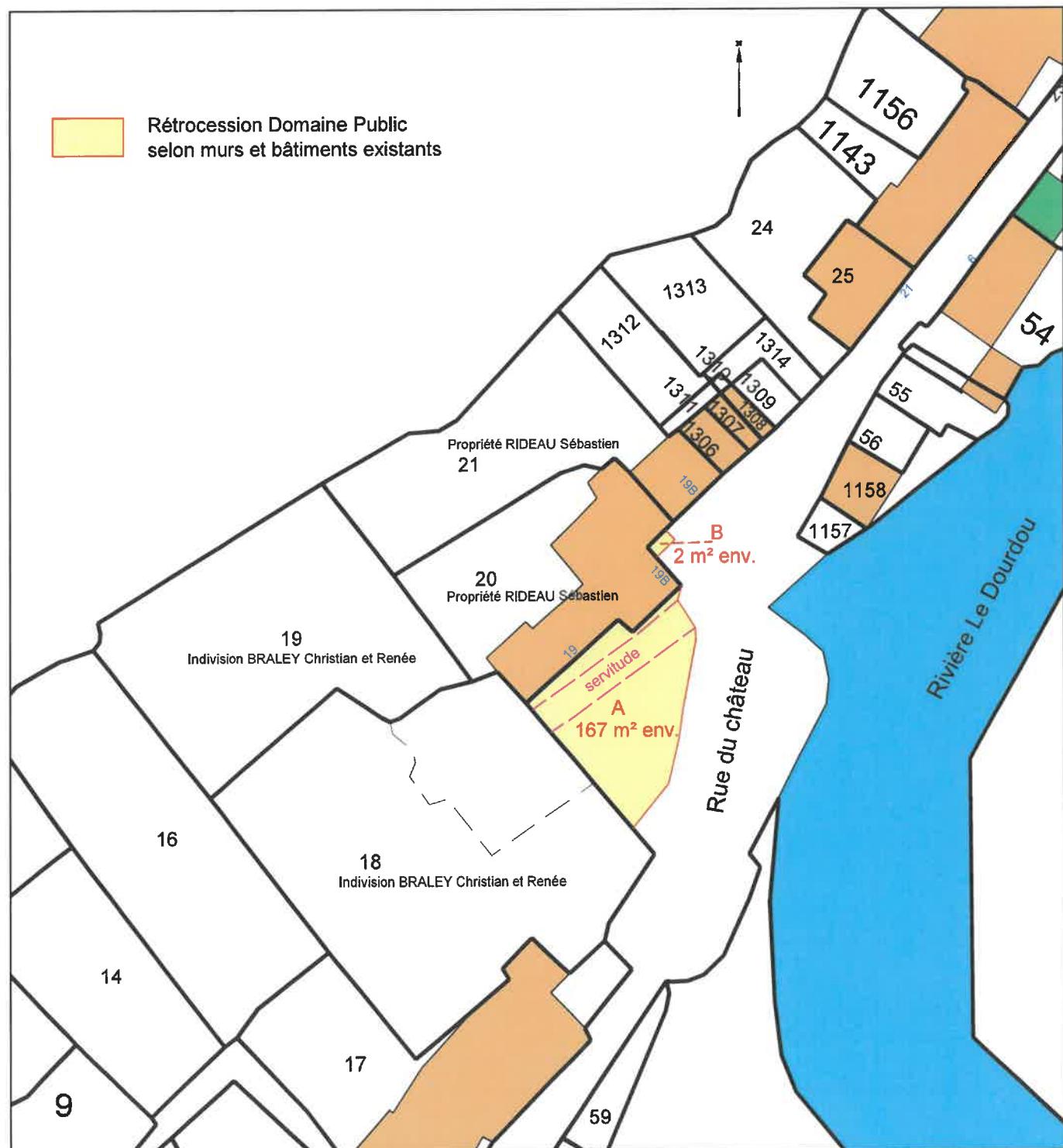
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ..).

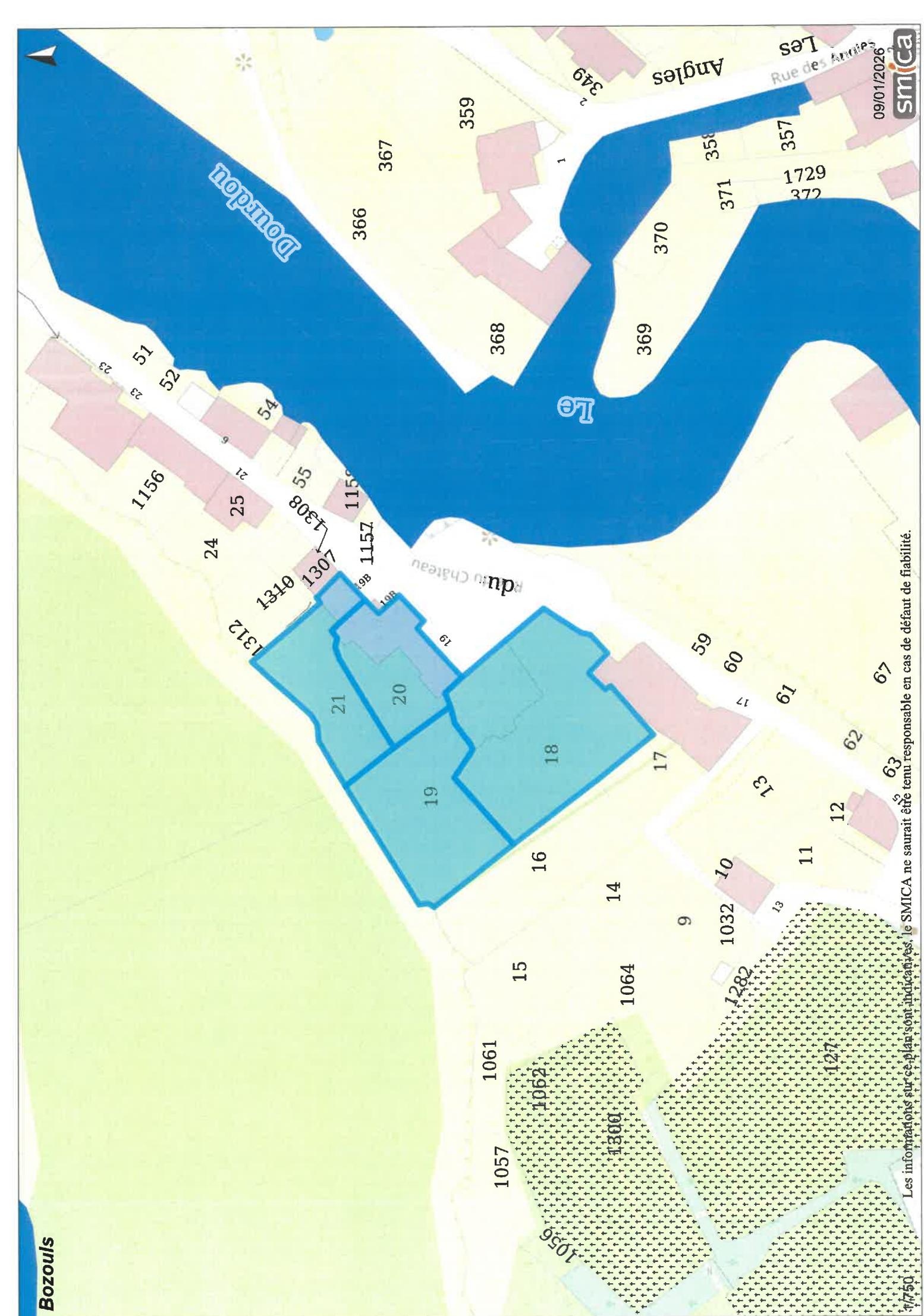
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Rétrocession Domaine Public
selon murs et bâtiments existants



LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Numéros parcelles	Nom du propriétaire	Adresse
O 20- O 21	RIDEAU ANNE RIDEAU SÉBASTIEN	19 Rue du Château-12340 BOZOULS 4 Chemin du PRELONG 38590 SILLANS
O 19- O 18	BRALEY CHRISTIAN et RENÉE	BEZONNES-12340 RODELLE



DEMANDE

BRUSSAC

- Demande**
- Délibération**
- Documents graphiques**
- Liste des riverains**

Ginette BURGUIERE
Brussac
12340 BOZOULS
Tel 07 62 60 10 12

Monsieur Jean Luc CALMELLY
Mairie de Bozouls
2 Place de la Mairie
12340 BOZOULS

Brussac, le 20 novembre 2024

Monsieur le Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de demander l'acquisition d'une bande de terrain du domaine public sur la commune de Bozouls au lieu-dit Brussac. Elle se situe en contiguë des parcelles 223, 1155 et 224 pour une superficie d'environ 10 m².

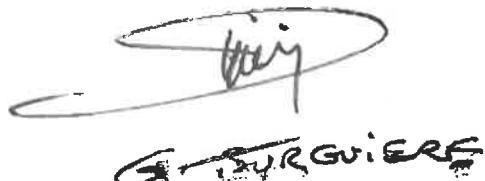
En effet, je souhaiterais pouvoir clôturer par un portail l'ensemble de mes parcelles incluant les escaliers des bâtiments sur les parcelles 223 et 224.

En outre, je souhaite que les pluviales de la voie communale soient envoyées non plus au travers de ma cour vers mon étable parcelle 222 mais après la parcelle 224. En effet ces arrivées d'eau très importantes lors de fortes pluies causent des dommages importants à la structure de ma grange en générant des mares d'eau à l'intérieur de l'étable rendant celle-ci impropre à un quelconque usage (voir les photos à la suite d'un orage).

Vous trouverez ci-joint le précédent relevé de métrage matérialisant en rouge la bande de terrain nécessitant une enquête publique et en jaune la grille des pluviales à déplacer.

Je reste bien entendu à votre disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



PJ :

relevé de métrage
photos inondations étable par pluviales

NB : Jean Louis RAMES a pu constater les inconvénients du déversement des Pluviales de la rue à la suite d'un gros orage.

LEGENDE

Relevé topographique



Statement due



Math



Escaliers

Présentations cadastrales



Numéro de parcellé



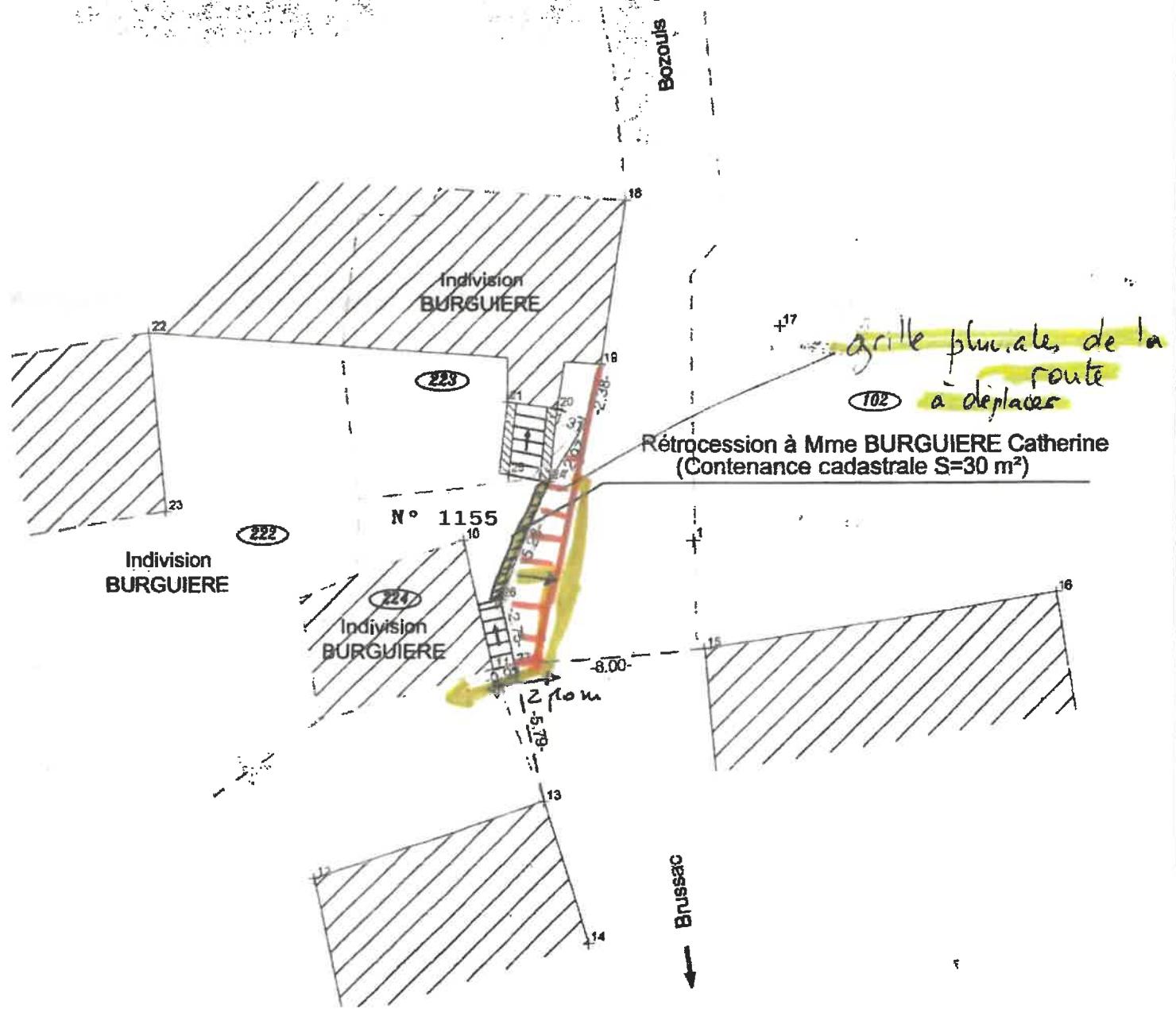
Application cadastre graphique (ne valant pas bornage)

Annotations



Limites de division et de propriété

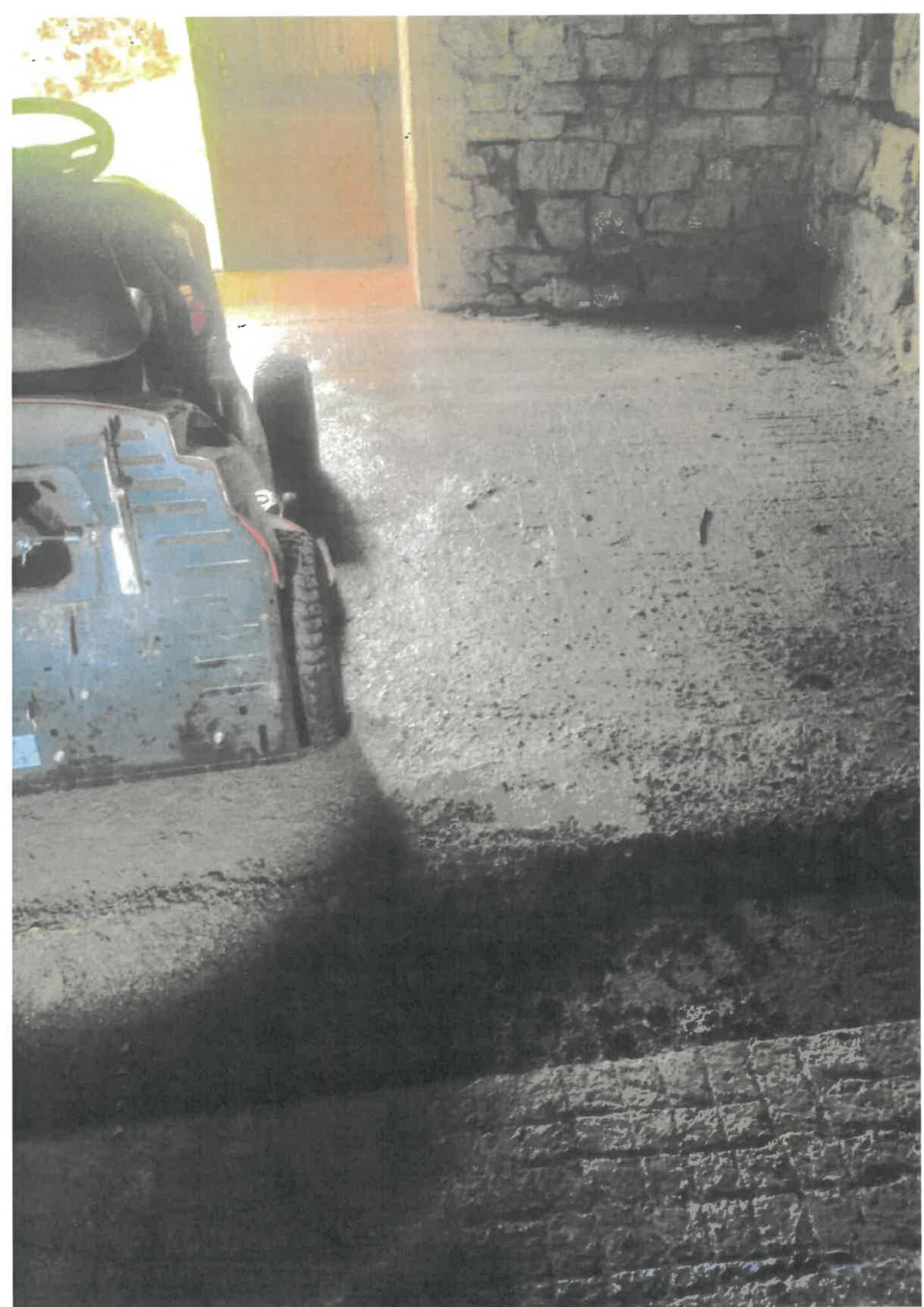
Retrocession Domaine Public Commune de BOZOUls
à Mme BURGUIERE Catherine

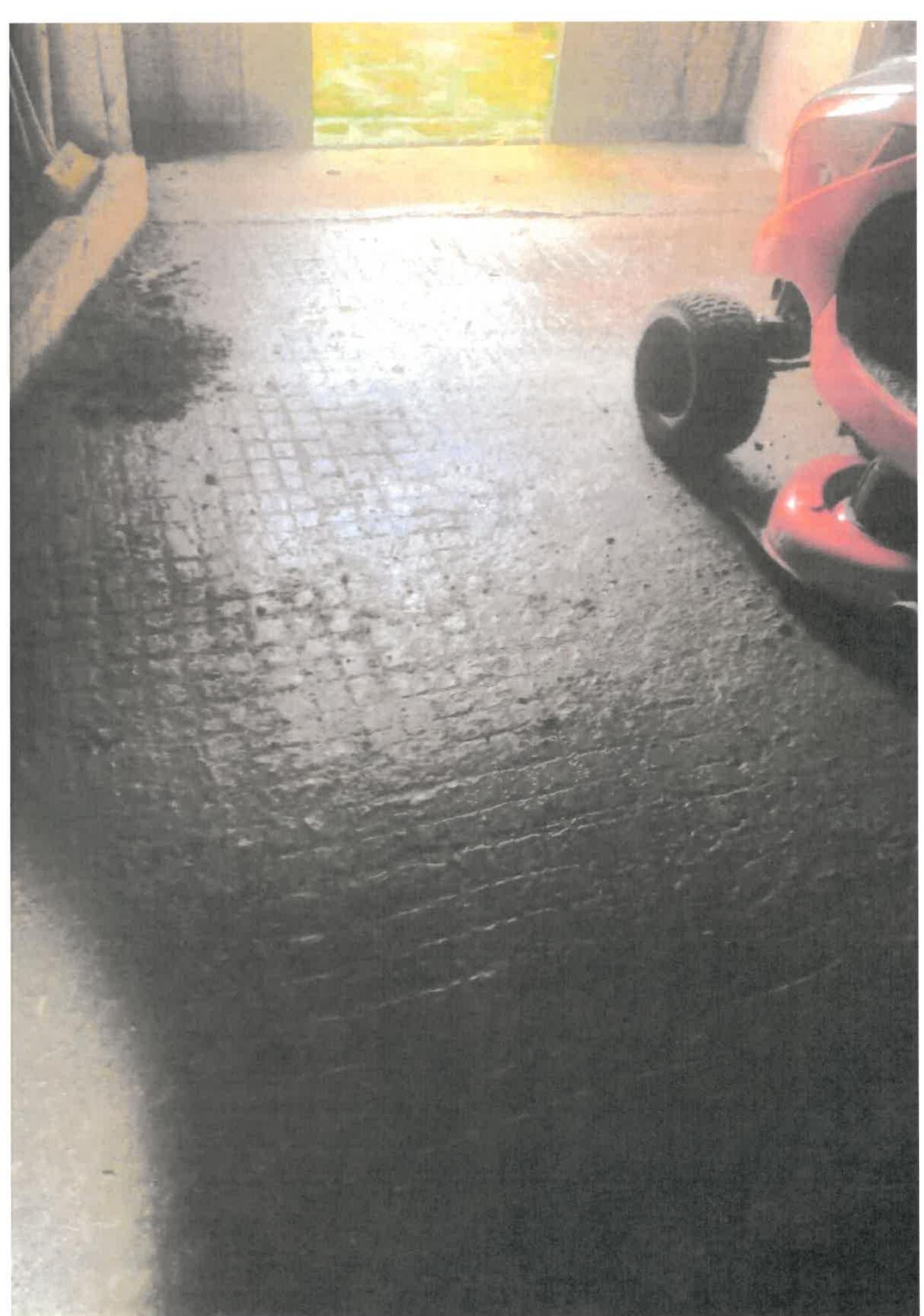


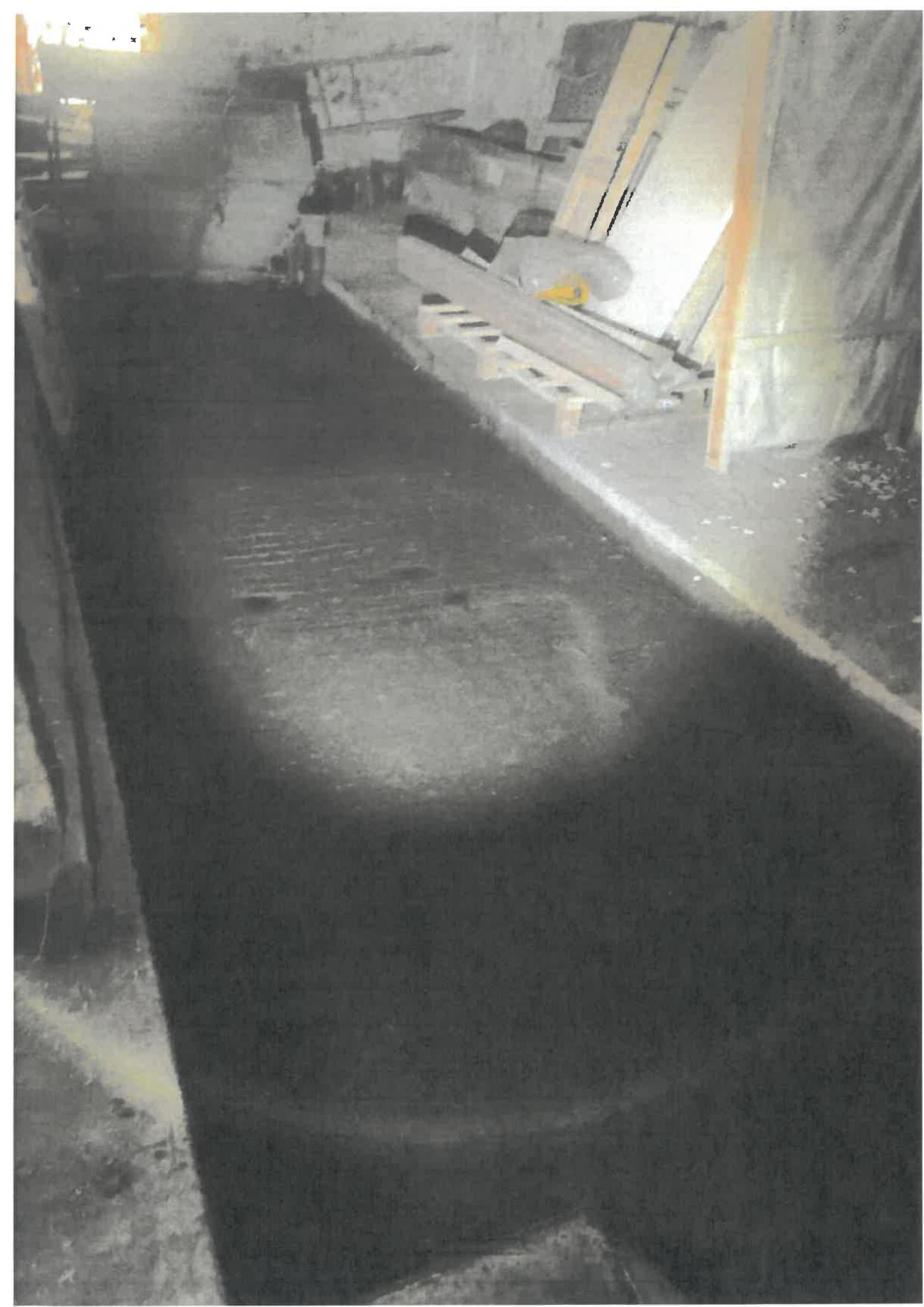


TSVP

Tuyau acheminant les
pluviales de la rue après
passage dans la cour.











SVF →

limite actuelle de propriété — —

Parcelle objet de ma demande —

limite attuale di proprietà
parcelli concorrenti

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 93 L'an deux mille vingt-cinq

Le huit décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : Mmes BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX,
FARRENQ, GALAN, GAUTHIER, KLEIN-TOURRETTE, VERNHET
Mrs BARRAL, BRAS, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES,
GIMALAC, MONTARNAL, RAMES

Pouvoirs : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
Jacques MOULY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusés : Mrs Jean-Paul CABANETTES, Franck MEZY, Jean-Marc TRIADOU
Mme Françoise ARNAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Lancement de la procédure de déclassement et d'aliénation d'une portion du domaine public lieu-dit Brussac à Bozouls

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de madame BURGUIERE Ginette qui souhaite acquérir une portion d'espace public communal au droit des parcelles cadastrées A 223, 224 et 1155 lieu-dit Brussac à Bozouls.

Il convient d'autoriser monsieur le maire à organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation, au déclassement et à l'aliénation de cette portion du domaine public.

Monsieur le maire informe les élus des trois prochaines étapes de la procédure :

- arrêté du maire organisant l'enquête publique préalable à la désaffectation, au déclassement et à l'aliénation de cette portion du domaine public,

- délibération du conseil municipal portant sur la décision de désaffecter, de déclasser et d'aliéner d'une portion du domaine public,

- délibération du conseil municipal décidant la vente de cette portion désaffectée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de lancer la procédure de cession d'une portion du domaine public à Brussac et pour ce faire, inviter monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Certifié exécutoire

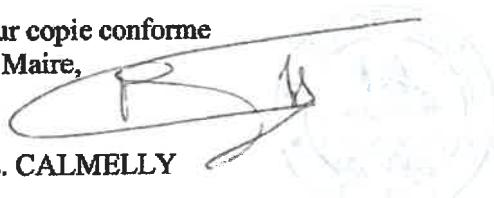
Transmis en Préfecture

Publié ou notifié

Le

Pour copie conforme

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.L. CALMELLY", is written over a faint, circular official seal or stamp.

J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »



222

221

223

115,5

225

1183

1181
1182

994

195

992

193

993

958

989 988

LEGENDE :

Relevé topographique

 Bâtiment dur

 Mur

 Escaliers

Présentations cadastrales

 Numéro de parcelle

 Application cadastre graphique
(ne valant pas bornage)

Annotations

 Limite de division
et de propriété

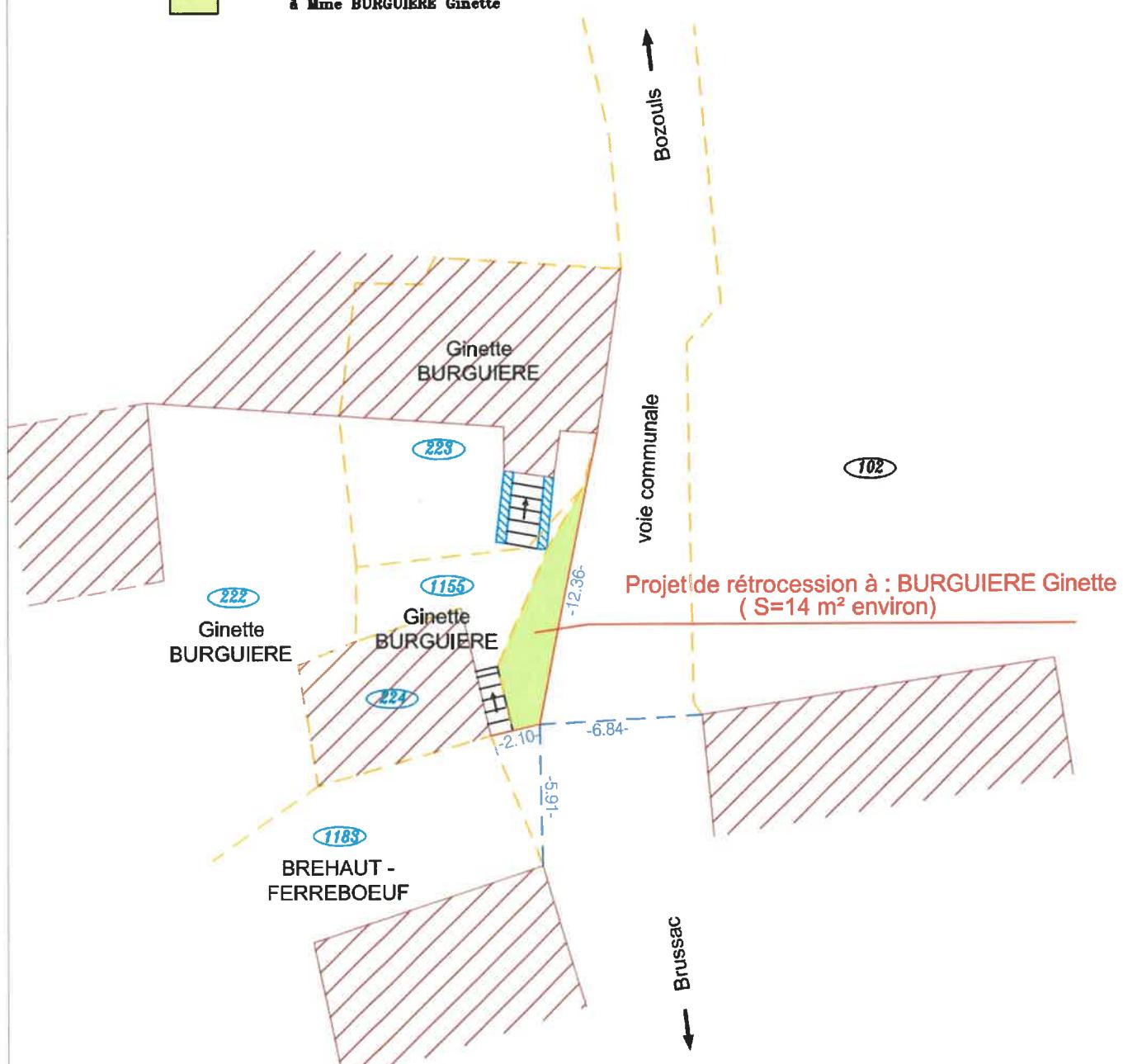
 Rétrocession Domaine Public Commune de BOZOULS
à Mine BURGUIERE Ginette

COMMUNE DE BOZOULS (12)

Section : A

Lieu-dit : "BRUSSAC"

Echelle : 1/250



LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Numéros parcelles	Nom du propriétaire	Adresse
H 1155- H 221 - H 222- H 223	BURGUIERE GINETTE	BRUSSAC-12340 BOZOULS
H 1183- H 1181	BREHAUT TEDDY- FERREBOEUF TYPHaine	BRUSSAC-12340 BOZOULS
H 225	SECTION DE BRUSSAC	MAIRIE DE BOZOULS



1022

1014

voie

222

221

218

1015

1021

1155

225

1183

195

197

1184

992

193

1181

1182

994

228

993

229

231

991

958

989

886

960

1021

99

rural

DEMANDE

RUE DES GRILLONS

- Délibération**
- Documents graphiques**
- Liste des riverains**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 94

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : Mmes BOYER, CARRIERE, COIRRE, DESPEYROUX,
FARRENQ, GALAN, GAUTHIER, KLEIN-TOURRETTE, VERNHET
Mrs BARRAL, BRAS, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES,
GIMALAC, MONTARNAL, RAMES

Pouvoirs : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
Jacques MOULY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusés : Mrs Jean-Paul CABANETTES, Franck MEZY, Jean-Marc TRIADOU
Mme Françoise ARNAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Lancement de la procédure de déclassement et d'aliénation d'une portion du domaine public de la Rue des Grillons à Bozouls

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération de construction de l'extension de la Maison de Santé, une partie de l'emprise au sol du projet est sur le domaine public communal – parcelle cadastrée E 2468 du plan de division parcellaire établi en janvier 2019 par le Cabinet-Géomètres-Experts ABC.

Il convient d'autoriser monsieur le maire à organiser l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de cette parcelle du domaine public.

Monsieur le maire informe les élus des trois prochaines étapes de la procédure :

- arrêté du maire organisant l'enquête publique préalable à la cession d'une partie de voie communale,

- délibération du conseil municipal portant sur la décision de déclasser d'aliéner une partie de la voie communale,
- délibération du conseil municipal décidant la vente la partie désaffectée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de lancer la procédure de cession de la parcelle E 2468, rue des Grillons et pour ce faire, inviter monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié ou notifié
Le
Pour copie conforme
Le Maire,

J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE BOZOULS
"rue des Griffons"

Projet d'extension
MAISON DE SAN

PARTIEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE BOZOULS

Parcels E 2270 - E 2272
PLAN DE DIVISION

PLAN DE DIVISION

DMPIC n°1523G numéroté le 03/11/2025

DMPIC n°1522L numéroté le 03/11/2025 (extraction DP)

Réseau TERIA

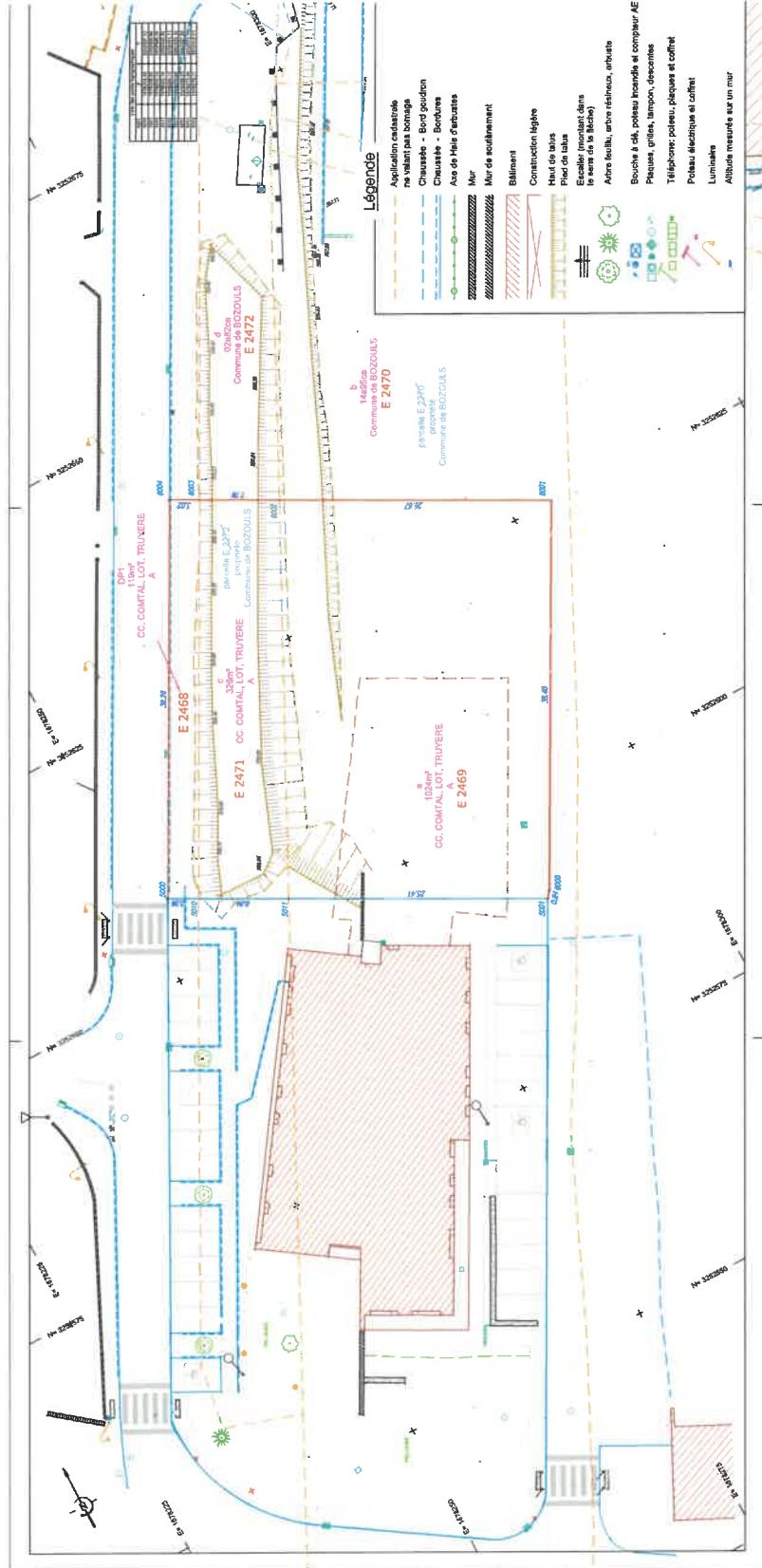
Système de coordonnées RGPF3 CG04 (Classe 2)

Unité de cotation exprimée en mètres

16 septembre 2025 - Hia à 03 novembre 2025

Echelle : 1/250

Référence : 119403 DMPIC 2025



LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Numéros parcelles	Nom du propriétaire	Adresse
E 2271 -E 2269	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE	18b, avenue Marcel Lautard 12500 ESPALION

AVIS DES PUBLICATIONS

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE BOZOULS

REPUBLIQUE FRANCAISE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2026-004 en date du 07 janvier 2026, le Maire de Bozouls a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à

- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BASTIDE, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation et de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Le Maire,
Jean-Luc CALMELLY





Monsieur le Rédacteur en Chef
Centre Presse
12000 RODEZ

Nos réf. : 2026-002 A.H.

Bozouls, le 07 janvier 2026

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un communiqué de la Commune de Bozouls concernant un avis d'enquête publique relatif à l'aliénation d'une portion de chemin rural et aux déclassements de portions de domaine public.

Je vous prie de publier cet article dans votre journal dans les annonces légales entre le lundi 12 janvier et le jeudi 15 janvier 2026

Je vous prie de croire, Monsieur le Rédacteur en Chef, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Jean-Luc CALMELLY





Monsieur le Rédacteur en Chef
BULLETIN D'ESPALION
12500 ESPALION

Nos réf. : 2026-002 A.H.

Bozouls, le 07 janvier 2026

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un communiqué de la Commune de Bozouls concernant un avis d'enquête publique relatif à l'aliénation d'une portion de chemin rural et aux déclassements de portions de domaine public.

Je vous prie de publier cet article dans votre journal dans les annonces légales du jeudi 15 janvier 2026

Je vous prie de croire, Monsieur le Rédacteur en Chef, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Jean-Luc CALMELLY

Hôtel de Ville
Tél. 05 65 51 28 00
accueil@bozouls.fr

www.bozouls.fr



AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

228898

Commune de Bozouls

Par arrêté n°2026-004 en date du 07 janvier 2026, le Maire de Bozouls a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à

- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BASTIDE, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026** aux jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation et de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Le Maire,
Jean-Luc CALMELLY

BULLETIN d'Espalion

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FONDÉ EN 1838
JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
HABILITÉ POUR L'ENSEMBLE DE L'AVEYRON (12)

B.P. 25 - 12500 ESPALION

Mairie de BOZOULS
Adélie HERMET

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BOZOULS**

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-004 en date du 07 janvier 2026, le Maire de Bozouls a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à
— à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
— au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
— au déclassement d'une portion du domaine public au lieudit Brussac à Bozouls
— au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BASTIDE, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le Jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation et de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail: enquetepublique-bozouls@gmail.com

Le Maire
Jean-Luc CALMELLY

Nous vous accusons réception de l'annonce dont photocomposition ci-contre et pour laquelle nous vous remercions.

Ce document peut vous être utile pour nous signaler des corrections et procéder, éventuellement, aux démarches administratives sans avoir à attendre le journal justificatif qui vous parviendra comme d'habitude.

Toujours dévoués à vos ordres.

«Bulletin d'Espalion»

ATTESTATION DE PARUTION D'UNE ANNONCE LÉGALE

AFFAIRE : TEXTE CI-CONTRE

PARUTION :

Dans notre édition **N° 03** du **15 JANVIER 2026**

À Espalion, le 8 janvier 2026

Le Directeur de la Publication

ANNONCES LÉGALES

STYL'COIF

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 7.622,45 euros
Siège social :

10 Rue Camille Roques
12200 VILLEFRANCHE
DE ROUERGUE
400 579 640 RCS RODEZ

Dissolution anticipée

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2025 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, DAL HIANCO Murielle, Anne-Marie, demeurant 295 Chemin de la Croix de Pollar 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. Gérant de la Société, avec pouvoir de voter les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue Camille Roques 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Villefranche de Rouergue.

Mention sera faite au RCS de RODEZ.

Pour avis

SCP BARRAU ROUGIER
Notaires associés
1 bis Place Léonie Rayaud
12400 Saint-Affrique

Avis de modification

Groupement
Foncier Agricole
d'**"AUGLANS"**
Groupement Foncier Agricole

de 300.000,00 EUROS
Siège social : TOURNEMIRE
12350 Auglans
RCS RODEZ N° 854 967 544

Suivant acte reçu par M. ROUGIER, Notaire à ST-AFFRIQUE le 19/12/2025 il a été constaté la fin des fonctions de gérants de M. Bernard CALVET et Mme Martine BARASCUZ épouse CALVET demeurant ensemble à Tournemire (12250), 10 Rue Auguste Poulenc, le 19/12/2025, et la nomination de son remplaçant comme unique gérant de M. Danièle CALVET demeurant à Tournemire (12250) 10 Rue Auguste Poulenc, le 19/12/2025 sans durée limitée.

Mention sera faite au RCS de RODEZ.

Pour avis et mention
M^{me} ROUGIER

FBN Notaires
titulaire d'un office notarial
à RODEZ (Aveyron)
19 rue Maurice Bompard

MAJA

SCI au capital de 2.000 €
Siège : 2 rue Eugène Salettes
12500 ESPALION
917 840 146 RCS RODEZ

Transfert de siège

Aux termes d'une décision en date du 08/12/2025, les associés ont transféré le siège social de 2 rue Eugène Salettes 12500 ESPALION, à 10 rue du château 12340 BOZOULS, à compter du 08/12/2025.

Pour avis
Le gérant

SELAS
Caroline LACOMBE-GONZALEZ
Amélie ALCOUPPE-CUMENER
et Carole DENJEAN-BOUTTESSE
NOTAIRES
227 avenue de Rodez
12450 LUC-la-PRIORAUME

AVIS DE SAISINE
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament holographique en date du 13/10/2007, Mme Marie-Thérèse Germaine Raymonde GALIBERT, veuve ALBOUY, à LUC-la-PRIORAUME (12450), La Rive, 10 Rue du Château, a dédié à RODEZ (12000), le 08 février 1940, SAINT-AFFRIQUE, RCS RODEZ 902 542 014, lire «Nouvelle dénomination: BBO- en lieu et place de «Nouvelle dénomination: SCI BBO».

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt subhant procès-verbal reçu par M^{me} Carole DENJEAUN-BOUYSSIE, notaire à LUC-la-PRIORAUME (12450), le 05/01/2025, duquel il résulte que les légitaires remplissent les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel du legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} DENJEAUN-BOUYSSIE, notaire autonomie, référence CRUEGN: 12008, dans les mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légitaires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion

M^{me} Carole DENJEAUN-BOUYSSIE

MALIE
ELECTROMENAGER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social :
76 Route du Séverac
12650 ONET LE CHATEAU
417 981 270 RCS RODEZ

Aux termes d'une délibération en date du 10/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de:

- remplacer la dénomination sociale «MALIE ELECTROMENAGER» par «DIGITAL MALIE»; à compter du 01/01/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- transférer le siège social du 76 Route du Séverac 12650 ONET LE CHATEAU au 19 avenue de l'Entreprise Parc des Montaures 12000 RODEZ à compter du 01/01/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} Sonja GALIBERT-PROUZET, notaire à ESPALION (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
La Gérance

Annances légales

7j/7 et 24h/24

contact@bulletindespalion.fr

Bulletin d'Espalion

Édité par "BNE" Sarl du 28/05/1998
au capital de 7.622,45 €
8 rue Antoine Faujas
12500 ESPALION
RCS Rodez: 843 546 897
Tél. 05.65.44.01.93

Gérant : Benoît CAILLIEZ
Directeur de la publication :
Benoît CAILLIEZ

Directeur éditeur et rédacteur en chef :
Xavier PALOUX

Imprimerie
GIMP
Groupe Mémoires
(31730 Esclاقouze)
N° C.P.P.A.P.
0328 C 84058
1559 0769 - 1882
Abi un an : 78 €
Ce numéro a été tiré à 4.332 ex.
Dépôt légal : juillet 2024

Audience mesurée par

AUDI PRESSE

Reproduction d'articles, chroniques, photos,
dessins, intérêts sans autorisation du journal

Origine géographique du papier : France
composé à 100% de fibres recyclées.
Eutrophisation : Pn : 0,011 kg/tonne.

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

LUDOVIC MARRE

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 10.000,00 euros

Siège social : 620 Route de l'Hom
12160 MANIAC

Objet : Tous travaux de ferronnier, menuiserie, ébénisterie, ébénisterie, décapage et entretien de sois sportifs, décapage et entretien de sois sportifs et d'autres de jeux, fourniture, pose et réparation de matériaux et équipements, location de matériels de chantier, ainsi que prestations d'études, à tout de conseil technique s'y rapportant.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Ludovic MARRE demeurant 620 Route de l'Hom 12160 MANIAC

Immatriculation : RCS de RODEZ

Pour avis

FBN Notaires
titulaire d'un office notarial
à RODEZ (Aveyron)
19 rue Maurice Bompard

JEAMI

Société civile
au capital de 300.000,00 €

Siège social : Le Pessigot

chez Mme et Christophe Dupré
(12850) ONET-LE-CHATEAU
487 875 643 RCS RODEZ

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 07/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Notation de M. Gratiel DUPLIEUX, 45 rue des Prunelliers (78100) RAMBOUILLET comme liquidateur et avec pouvoir les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquérir le passif.

Siege de la liquidation au siège de la société, où la correspondance devra être envoyée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de RODEZ.

Pour avis
Le liquidateur

Avis rectificatif

Recoufau à l'annonce parue dans le Bulletin d'Espalion, le 25 décembre 2025, concernant la SCI BBO. Société civile immobilière, au capital de 1.000,00 dont le siège social est 10 Rue Jean Jaurès, 12400 SAINT-AFFRIQUE, RCS RODEZ 902 542 014, lire «Nouvelle dénomination: BBO- en lieu et place de «Nouvelle dénomination: SCI BBO».

Pour avis

FBN Notaires
titulaire d'un office notarial
à RODEZ (Aveyron)
19 rue Maurice Bompard

SELARL DE
CARDIOLOGUES
RUTHENOIS

SELARL

au capital de 255.250 €

Siège social : 103 rue

de Docteur Théodore Mathieu

13000 RODEZ

RCS RODEZ 432 834 071

Aux termes d'un acte reçu par M^{me} Michael Bonal le 05/01/2026, les actes et pièces de la liquidation amiable à compter du 01/01/2026, il a été nommé liquidateur M^{me} MARGUERITE FRANCINE, 103 rue du Réservoir, les voiles du Golph 14 Quai André Chevallay 75500 SAINT-GINGOLPH. Il fixe le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention sera faite au RCS de RODEZ.

Pour avis
M^{me} CALVET

AVIS DE SAISINE
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament holographique en date du 03 mai 2011.

Madame Anne Juliette Marie-Thérèse RATHIE, en son vivant épouse du Monsieur Paul Léon Auguste ALAUZ, demeurant à SEBBAZAC (12190) 16 «Les Calettes».

Née à BOZOULS (12340) le 23 septembre 1943.

Décédée à RODEZ (12000) (FRANCE) le 26 septembre 2025.

A consenti un legs universel.

Consecutivement à son décès, et testamenter a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^{me} Sonja GALIBERT-PROUZET, notaire à ESPALION (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Mention sera faite au RCS de RODEZ.

Avis de débute
de liquidation

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2025, il a été approuvé la liquidation, dont les termes de liquidation, dont le liquidateur, Madame Siânne MARTE, demeurant à RODEZ (12000) Bat C2 La Borlette, rue Vieilleus, pour sa gestion, lorsqu'il a été déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société, à compter du 30 octobre 2025.

A consenti un legs universel.

Consecutivement à son décès, et testamenter a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^{me} Benoît ESPINASSE. Notaire soussigné, membre de la SELARL, M^{me} Benoît ESPINASSE et Nadia LHERMITIER, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial à ESPALION (12500) 21, bd de Giscard d'Estaing, le 19 janvier 2026.

Célibataire.

De nationalité française.

Décédée à SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUHARIC (12130) (FRANCE), le 3 janvier 2026.

A consenti un legs universel.

Consecutivement à son décès, et testamenter a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^{me} Sonja GALIBERT-PROUZET, notaire à ESPALION (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

Immatriculation

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

GARAGE PUECH AUTO

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 1.000 euros

Siège social : 281 Route de Carmaux 12440 La Salvetat-Peyralès

Objet : Réparation mécanique automobile et agricole

Durée : 99 années

Gérance : PUECH David, Simon, Didier demeurant Puechmont 12440 La Salvetat-Peyralès

Immatriculation : au RCS de RODEZ.

Pour avis

Pour avis

Le notaire

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BOZOULS

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-004 en date du 07 janvier 2026, le Maire de Bozouls a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à

→ à l'allégnation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
→ au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
→ au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brusac à Bozouls
→ au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillon à Bozouls

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BASTIDE, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du Jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux jours et heures habilités d'ouverture ou un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Maine le Jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et déclarations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur. Aléniation de chemins et déclassement. Mairie de Bozouls. 2 Place de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail: enquete@bozouls.com

Le Maire
Jean-Luc CALMELLY

B. ESPINASSE & N. LHERMITIER
Notaires associés
21 bd de Guizot
12350 ESPALION

AVIS DE SAISINE
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament holographique en date du 15 mai 2017.

Monsieur Jean Casimir Joseph AYGALENC, en son vivant retraité, demeurant à MONTPEYROUX (12210) La Serré, Rue de MONTPEYROUX (12210), le 6 novembre 1930.

Célibataire.

Décédé à OLEMPIS (12510) (FRANCE), le 15 décembre 2025.

A consenti un legs universel.

Consecutivement à son décès, et testamenter a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^{me} Benoît ESPINASSE. Notaire soussigné, membre de la SELARL, M^{me} Benoît ESPINASSE et Nadia LHERMITIER, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial à ESPALION (12500) 21, bd de Giscard d'Estaing, le 19 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} Benoît ESPINASSE. Notaire soussigné, membre de la SELARL, M^{me} Benoît ESPINASSE et Nadia LHERMITIER, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial à ESPALION (12500) 21, bd de Giscard d'Estaing, le 19 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

OGEA 12
772 RUE SAINT CHRISTOPHE
REL AIR
12300 RODEZ

Dissolution anticipée

KIT PUBLICITE, SAS au capital de 15.244,90 €, Siège social : 9 bis rue du Docteur Trémolères - Résidence Le Barry 12300 ESPALION, RCS RODEZ 340 052 067

Le 31/12/2025, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société, M^{me} Jérôme CALVET (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} Jérôme CALVET (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera rempli les conditions de sa saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} Jérôme CALVET (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: M^{me} Jérôme CALVET (121) 14-16 boulevard Joseph Jouy, 12025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RODEZ (12) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

LETTRE COMMISSAIRE ENQUETEUR



Monsieur BASTIDE Jean-Louis
Commissaire Enquêteur
15 Boulevard Flaugergues
12000 RODEZ

Nos réf. : 2026-001A.H.

Bozouls, le 07 janvier 2026

Madame,

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural et aux déclassements de domaine public aura lieu du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 à la Mairie de Bozouls.

Vous trouverez, ci-joint ampliation de mon arrêté prescrivant cette enquête.

Le Commissaire Enquêteur devra se tenir à la disposition du public le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février de 15 h 00 à 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,



**LETTRE ASSOCIATION
COMITÉ CAUSSE
COMTAL**

COMITE CAUSSE COMTAL
BARRIAC
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-03 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative

- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Jean-Luc CALMELLY

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION



Présentée, avisée le : **14/01/2026**
Distribuée le : **14/01/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :



Identifiant facteur : **CEPUDY3NTWMytMDEEMTRUMTA6**
MZ6NTQ1MDAwNg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATERIAISÉ - VI PHI AWS 10 06/25

Numéro de la LR : **AR 88000138235269S** SD : 87001332039365W



Destinataire de la Lettre recommandée
Comité Causse Comtal
BERRIAC
12340 BORZOUX

À distribuer à l'adresse suivante
Mairie de Berriac
2 Place de la Mairie
12340 BORZOUX



LETTRES RIVERAINS



ROZIERE
Route de Mende
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-04 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

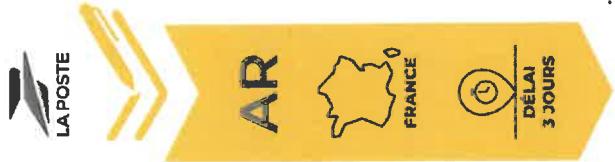
Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Luc CALMELLY

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de la LR :

AR 88000138235231



SD : 87001331965733P



Destinataire de la Lettre recommandée

ROZIERE
ROUTE DE LA
BOZOUIS
12340 BOZOUIS

À destination, à l'adresse ci-dessous

Route de Bozouis
2 Place de la Plaine
12340 BOZOUIS

Présentée, avisée le : 14/01/2026
Distribuée le : 14/01/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
100-ROZIERE
Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cEVZjIEwNDiwMjYtMDEtMTU1TEG
MjkgNDUuMDAwWg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625724 - AR MÉTALLISÉ - VI PHI AVS 10 06/25

700003 / 3

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||



Monsieur BOULET Aimé
7 Rue des Alots
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-04 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR :

AR 88000138235267W

SD : 870013320663338



Destinataire de la Lettre recommandée
Monsieur BOUDET Anne
7 Rue des Alouettes
12340 BOZOUIS

Présentée, avisée le : 14/01/2026
Distribuée le : 14/01/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :



à distribuer à l'adresse ci-dessous

Mairie de Bozouls
2 Place de la Mairie
12340 BOZOUIS

2 PL MAIRIE

Identifiant facteur : CEVZWIEWNDIVMjYMDemTRUMTEG
MjY6NTY0MDAwWg==

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATERIAISÉ - VI PHI AWS 10 06/25

TM0003 / 3

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||



Monsieur CABROLIER Landry
8 rue du Clapas
Coudoumrac
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-04 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 19 janvier 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY



Monsieur BURGUIERE Arnaud
Moussens
3 rue DE LA CARAL
12450 LUC LA PRIMAUBE

Nos réf. : 2026-04 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- à l'aliénation d'une portion de chemin rural Chemin de Cadres à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

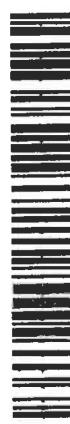
Le Maire

Jean-Luc CALMELLY



Numéro de la LR :
AR 880001382352713

SD : 87001332492439H



Destinataire de la Lettre recommandée

Monseigneur BURGUICHT
Arnaud
Moussens
3 Rue de la CARA
12480 LUC LA PRIMAUE

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Place du Bozouls
2 Place de la Mairie
12340 BOZOULS

2 PL Mairie

Présentée, avisée le : 14/01/2026
Distribuée le : 15/01/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :

PF

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cFHwwjMj00OTwMjYtMDetMtvUmtMg==
MDg6MjcuMDAwNg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATERIALE - V1 PHI AWS 10/06/25



Monsieur RIDEAU Sébastien
4 chemin du PRELONG
38590 SILLANS

Nos réf. : 2026-07 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Jean-Luc CALMELLY



Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR :
AR 88000138235265

AR 880001382352650



SD: 870013328566808

42

Destinataire de la Lettre recommandée
Monsieur RIDEAU Schédegné
4 Chemin des Sables
83990 S. JEAN

Présentée, avisée le : 16/01/2026

Distribuée le : 16/01/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cF1QS2M3ND1wMjYTMDetMTZUMTEGM
D16MTgUMDawWg==

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

6255734 - AR MATERIAISÉ - V1.1 PHI AWS 9 06/25



Madame RIDEAU Anne
19 Rue du Château
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-07 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Jean-Luc CALMELLY

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR :

AR 880001382352641



SD : 87001332399475X

Destinataire de la Lettre recommandée
Médecin Ripeau Anne
19 Rue du Château
12340 Bozouls

Présentée, avisée le : 15/01/2026

Distribuée le : 15/01/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : 6CHSjYwNzlwMjYtMD5tM7VUuMTM6N
TE6NTcUMDAwNg==

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATERIAISÉ - VI PHI AWS 10 06/25

AR





Monsieur et Madame BRALEY
Christian et Renée
BEZONNES
12340 RODELLE

Nos réf. : 2026-07 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue du Château à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY



Madame BURGUIERE Ginette
BRUSSAC
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-05 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc CALMELLY

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR :

AR 88000138235268U



SD : 87001332498465S

Destinataire de la Lettre recommandée
Madame BURGUER Cécile
12345 BROSSAC
12340 BORDEAUX

Présentée, avisée le : 14/01/2026

Distribuée le : 15/01/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :


Madame BURGUER Cécile
2 Place de la Vierge
12340 BORDEAUX

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Identifiant facteur : cEIGUjA3NlVwMjYMDEtUTVUMTMGN
DU6MZEIMDAwWg==

* Le facteur n'atteste pas à l'ouverture que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATERIALISÉ - VI PHI AWS10 0625





Monsieur BREHAUT Teddy
Madame FERREBOEUF Typhaine
BRUSSAC
12340 BOZOULS

Nos réf. : 2026-05 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public au lieu-dit Brussac à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Luc CALMELLY



Communauté de Communes Comtal
Lot et Truyère
18b, avenue Marcel Lautard
12500 ESPALION

Nos réf. : 2026-006 A.H.
Lettre recommandée avec AR

Bozouls, le 09 janvier 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête publique relative
- au déclassement d'une portion du domaine public Rue des Grillons à Bozouls

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 05 février 2026 au vendredi 20 février 2026 aux
jours et heures habituels d'ouverture où un dossier sera tenu à votre disposition.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le jeudi 05 février 2026 de 8 h 30 à 10 h 30 et le
vendredi 20 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur, Aliénation de chemins et déclassements, Mairie de Bozouls, 2 Place
de la Mairie, 12340 BOZOULS ou par mail : enquetepubliquebozouls@gmail.com

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc CALMELLY
AVEYRON

AFFICHAGE

CHEMIN DE CADRES DIT CHEMIN DE GAVERNAC



RUE DU CHÂTEAU





BRUSSAC



RUE DES GRILLONS



SUR LA MAIRIE

